

CACES® R482 Catégories : A - B1 - C1 Recyclage ou Expérimenté - 21h

La durée est variable en fonction de l'expérience et des catégories (se référer au devis ou à la convention de formation) **Présentiel - Sychrone**

Objectifs

La formation CACES® R482 a pour objectif de permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances théoriques et les compétences pratiques nécessaires à la conduite en sécurité des engins de chantier, conformément à la recommandation R482 de la CNAM. Elle vise à former les conducteurs aux règles de sécurité applicables à leur environnement de travail, à les sensibiliser aux risques professionnels et à leur permettre de réussir les épreuves théoriques et pratiques en vue de l'obtention du certificat CACES® correspondant à la ou aux catégories visées (A à G).

Public Visé

S'adresse aux personnes maîtrisant la manipulation des engins de chantiers.

Pré Requis

Être âgé(e) de 18 ans minimum au moment de l'entrée en formation. La formation étant entièrement dispensée en français, une bonne maîtrise de la langue française, à l'oral comme à l'écrit, est vivement conseillée.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Répondre à l'Arrêté du 2 décembre 1998, qui oblige chaque chef d'entreprise à former et autoriser chacun de ses salariés susceptibles d'utiliser un engin de chantier.

Faire acquérir aux participants la maîtrise de la conduite des engins de chantiers dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. Former les candidats à la conduite en sécurité permettant de remplir les conditions de réussites aux épreuves de validation théoriques et pratiques, et ainsi obtenir son CACES® dans la catégorie visée.

Méthodes pédagogiques

L'enseignement théorique est dispensé en présentiel, accompagné de supports vidéo. Des manuels pédagogiques sont remis à chaque stagiaire. La formation se déroule dans des salles climatisées pour un confort optimal. L'enseignement pratique se déroule sur nos installations certifiées, en intérieur comme en extérieur. Les stagiaires réaliseront des exercices pratiques sur différentes machines, en groupes de 1 ou 2 participants.

Parcours pédagogique

Programme de la partie théorique :

Les connaissances générales, la technologie des engins de chantier, les obligations et responsabilités du conducteur d'engin, ainsi que les principaux types d'engins de chantier sont abordés. La formation couvre également les catégories de CACES®, les règles de circulation applicables aux engins de chantier, les risques liés à leur utilisation, ainsi que l'exploitation et les vérifications d'usage des engins de chantier. Enfin, la formation AIPR est proposée aux niveaux opérateur selon les options choisies.

Programme de la partie pratique :

La partie pratique inclut la prise de poste et la vérification des engins, la conduite et les manœuvres, ainsi que la gestion de la fin de poste. Elle comprend également les opérations d'entretien quotidien et la maintenance des engins. En option, les stagiaires pourront être formés à la conduite au moyen d'une télécommande et au chargement/déchargement sur porte-engins pour certaines catégories.

Les sessions de formation se déroulent de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h30. Chaque session est limitée à un groupe de 12 stagiaires maximum. Un nombre suffisant de matériels est mis à disposition pour garantir à chaque stagiaire un temps de formation optimal et efficace.

Modalités de suivi

Le dossier du stagiaire est constitué et enrichi tout au long de la formation par des feuilles de présence, les documents de validation du stagiaire (tests théoriques et pratiques, éléments d'appréciation, copie des titres CACES® attestation de formation sont archivés sans délai de conservation et à disposition des parties concernées.

Moyens pédagogiques

La formation s'appuie sur un support pédagogique complet comprenant : un livret stagiaire ou des supports numériques détaillant la

réglementation, les consignes de sécurité, et les consignes de conduite. Des engins de chantier conformes à la réglementation (correspondant aux catégories R482) sont mis à disposition pour les exercices pratiques. Les aires d'évolution sont sécurisées et aménagées pour reproduire les situations de travail réelles. Les formateurs disposent de moyens audiovisuels, de supports de présentation projetés, de vidéos techniques pour la préparation à l'examen.

Qualification Intervenant-e-s

Tous les formateurs sont certifiés testeurs CACES® par l'organisme DEKRA tous possèdent les CACES® des catégories enseignées (en cours de validité) et sont depuis de nombreuses années des professionnels certifiés successivement par SGS, GLOBAL, tous sont audités annuellement et possèdent 3 années d'expérience minimum dans l'enseignement.

Méthodes et modalités d'évaluation

Tests pratiques: sur une ou plusieurs catégories avec différents exercices sur un temps donné. (Selon les options choisies Voir les items de la R482). Il faut 70% de points, la moyenne sur chaque thème et aucune note inférieure à 0 sur les thèmes principaux.
Test théorique: QCM de 100 questions, en répondant par Vrai ou Faux. Il faut un minimum de 70/100 pour réussir cette partie, la moyenne sur chaque thème et aucune note inférieure à 0 sur les thèmes principaux.

Modalités d'accessibilité handicap

Accessibilité aux personnes handicapées : Les personnes atteinte de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Sanction formation

Délivrance Certificat Aptitude à la Conduite En Sécurité

 **Durée** **Effectif**
21.00 Heures **3** Jours De 1 à 10 Personnes



Contactez-nous !

Equipe commerciale .

Tél. : 0478906022

Mail : formation@lecentreformation.fr

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 31/01/2025 | fin validité : 31/01/2030

A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie A : Engins compacts - RS 7040

B1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel - RS 7041

C1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif - RS 7044

